

COUPE 2024 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE- FRANCE

Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Stroke Play score maximum Par + 5 (brut), classement en net

QUALIFICATIONS							
	Groupe A	Groupe B					
1 ^{er} tour	Samedi 23 mars Golf de Forges les Bains	Samedi 23 mars Golf de Bellefontaine					
2e tour	Samedi 27 avril Golf de Bellefontaine	Samedi 27 avril Golf de Forges les Bains					
	FINAL	LE .					
Samedi 22 juin							
Golf du Château de la Chouette							
Épreuve qualificative pour la Coupe de France des Associations d'Entreprise							

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS:

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue. Une seule équipe de quatre joueurs ou joueuses par association.

MEMBRES DES ÉQUIPES:

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve, et devra être inférieur ou égal à 21,4. Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais leur index sera ramené à 21,4.

Être salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattaché au CE ou CSE affilié. Cette qualification devra être certifiée par le responsable de la section golf de l'association. <u>Aucune possibilité de participation d'autres membres de l'association</u> car cette épreuve est qualificative pour une épreuve fédérale. Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou qu'elle représente ou rattaché au CE ou CSE affilié et être licencié(e) à la Fédération Française de Golf - <u>Interdiction de participation avec une licence indépendant.</u>
Les joueurs ou joueuses d'entreprise licenciés dans un club avec terrain (liens 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrés comme membre de l'association d'entreprise (ou du CE ou CSE) qu'ils représentent (voir procédure de rattachement par l'Extranet FFG https://xnet.ffgolf.org/).

CERTIFICAT MÉDICAL:

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.



1. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France en utilisant le formulaire en fin du règlement de cette épreuve.

Le nombre d'équipes pour chacun des 2 groupes est limité à 21 (ordre d'arrivée des inscriptions). Une seule équipe par association. Les quatre équipes arrivées en tête lors de la compétition de 2023 (AVIATION CIVILE IDF, MINORANGE BOUYGUES, ESAM, TECHNOCENTRE RENAULT) seront têtes de série, si elles veulent participer, et réparties dans les deux groupes.

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **50**€ par équipe. Ils doivent parvenir au plus tard le 9 février 2024 à l'adresse suivante (paiement par virement de préférence, motif : nom de l'AS + nom de l'épreuve) :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av du golf, 78280 Guyancourt Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Les green-fees Équipe (235€ pour chaque tour) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel (sur demande uniquement). Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du quart du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer la coupe l'année prochaine.

La liste des équipiers devra être saisie sur l'Extranet FFG https://xnet.ffgolf.org/ au plus tard le lundi avant l'épreuve, avec possibilité de prévoir jusqu'à deux remplaçants. Les heures de départ, établies par la Ligue et indiquées par association, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

2. FORME DE JEU (VOIR REGLEMENT GENERAL FEDERAL*)

*La Coupe est qualificative pour la Coupe de France et comme telle soumise au règlement de cette coupe.

Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net / 4 simples / 18 trous Marques de départ : JAUNES pour les Messieurs – ROUGES pour les Dames COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 4 joueurs ou joueuses.

3. ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Les équipes inscrites à cette épreuve seront divisées, après répartition des 4 têtes de série ci-dessus, en deux groupes pour les tours de qualification. Chaque équipe jouera 2 tours (4 simples sur 18 trous, **Stroke Play score maximum Par+5 (brut)**, **classement en net**, pour chaque tour).

Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Le classement pour chacun des tours, permettra l'attribution de points, suivant le barème ci-dessous :

1 ^{er}	18 pts	5 ^e	11 pts	9 e	7 pts	13 ^e	3 pts
2 ^e	15 pts	6 ^e	10 pts	10 ^e	6 pts	14 ^e	2 pts
3 ^e	13 pts	7 ^e	9 pts	11 ^e	5 pts	15 ^e	1 pt
4 ^e	12 pts	8e	8 pts	12 ^e	4 pts	16 ^e et +	0 pt

Si des équipes sont à égalité à l'issue d'un des deux tours, les points ne seront pas partagés. Le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique (RMS) en net individuel de la meilleure carte.

<u>Intempéries</u>: Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins deux vagues complètes soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.



Si le jeu est interrompu et ne peut pas reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant la sortie du dernier green. Tous les joueurs du groupe encourent la pénalité générale sur le trou n°18 pour infraction à la Règle 5.6 (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ;
- pour les autres groupes, si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ET si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 10 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

À l'issue des deux tours, un classement sera établi dans chacun des groupes A et B et 10 équipes par groupe seront qualifiées pour la finale régionale. Dans chaque groupe, en cas d'ex aequo à la dixième place le départage se fera sur le résultat du second tour.

4. FINALE REGIONALE

Les 20 équipes qualifiées joueront une finale en **Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net**. Le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores. Les résultats acquis lors des tours qualificatifs ne seront pas conservés.

Si des équipes sont à égalité, le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique en net individuel de la meilleure carte.

Les 5 premières équipes seront qualifiées pour la Coupe de France (trophée Raymond Fanen) (voir ci-dessous).

<u>Intempéries</u>: Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins deux vagues complètes soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant la sortie du dernier green. Tous les joueurs du groupe encourent 1 coup de pénalité sur le trou n°18 pour infraction à la Règle 5.6 (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ;
- pour les autres groupes, si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ET si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 10 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ (soit pour des départs espacés de 10 minutes, 20 minutes).

5. FINALE INTER-REGIONALE (FEDERALE)

Les 5 premières équipes seront qualifiées pour la Coupe de France des Associations d'Entreprise (trophée Raymond Fanen), qui aura lieu du 6 au 8 septembre 2024 sur le golf de la Bresse. La Ligue contribuera aux frais des équipes.

6. PRIX

Le Trophée sera remis le jour de la finale régionale au club vainqueur pour faire une photo mais sera conservé par la Ligue qui y fera graver le nom du club victorieux.

La réplique sera remise en même temps et restera la propriété du club.

Les joueurs des 3 premières équipes seront récompensés.

7. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ; 1 représentant de la Ligue ; 1 arbitre et sera affiché au tableau officiel.

COUPE 2024 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE- FRANCE

Samedi 23 mars 2024

Tour 1

Fiche d'Inscription

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Lundi 18 mars 2024. Le droit d'inscription comprenant 1 jeton de practice + 18 trous de l'épreuve, est fixé à 235€ par équipe.							
Club d'Entreprise :	N°:						
Téléphone:	Mail :						
Règlement par chèque à l'ordre de la Ligue de Go bien votre numéro de club le nom de la compétiti	olf Paris Île-de-France où de préférence par virement, précisez on. Merci						

Ci-dessous nos coordonnées bancaires : Titulaire du Compte : Ligue Régionale de Golf Paris IDF IBAN : FR76 3000 30 21 9000 0372 6017 720

BIC: SOGEFRPP

COUPE 2024 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE- FRANCE

Samedi 27 avril

Tour 2

Fiche d'Inscription

\mathbf{D}^{A}	TE	LIN	HTE	D	'INS	CRIP	TION	:	Lundi	22	mars	2024
------------------	----	-----	------------	---	------	------	------	---	-------	----	------	------

Le droit d'inscription comprenant 1 jeton de practice + 18 trous de l'épreuve, est fixé à 235€ par équipe.

Club d'Entreprise :	N°:					
Téléphone:	Mail:					

Règlement par chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Paris Île-de-France où de préférence par virement, précisez bien votre numéro de club le nom de la compétition. Merci

Ci-dessous nos coordonnées bancaires : Titulaire du Compte : Ligue Régionale de Golf Paris IDF

IBAN : FR76 3000 30 21 9000 0372 6017 720 BIC : SOGEFRPP